

2025-12



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 11
Conseillers présents 07

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

Séance ordinaire
du 15 septembre 2025 à 19 heures 30 minutes

Sont présents : BITSCH Raymond, DRAXEL Laurent, LILLER Laurent, SARROCA Mylène, WALTER Brigitte, WEISS Jean-Julien et WOLF Vivien.

Absents excusés : GUTTIG Stéphanie

Ont donné procuration : MAZAJCZYK Richard à BITSCH Raymond, WALGENWITZ Eric à WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas à DRAXEL Laurent

Secrétaire de séance : LILLER Laurent

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 30 juin 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
4. Fermages de terrains communaux
5. Sécurité dans la traversée de la commune
6. Divers

Monsieur le Maire donne connaissance des excuses des conseillers qui lui ont été transmises. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. et Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Point n° 1 **Approbation du P.V. de la séance du 30 juin 2025**

Il est donné lecture des observations de Mme GUTTIG Stéphanie concernant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2025. « Mme GUTTIG Stéphanie tient à apporter des précisions au sujet du point n° 4 « Achat de terrain – Digue » et du point « Vestiaires pompiers » évoqué en divers.

S'agissant du point n° 4, Mme GUTTIG Stéphanie a estimé en séance qu'il convient de privilégier une résolution amiable des différends chaque fois que possible, dans un esprit de conciliation, en vue d'aboutir à des résultats dans les meilleurs délais. En l'espèce, il lui semblait nécessaire que la commune reprenne contact avec Mme GOEPFERT Hélène sans attendre. Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 fait mention de « l'expropriation décidée par le conseil

municipal ». Le conseil municipal n'a cependant pas décidé l'expropriation : lors de sa séance du 28 janvier 2022, il a simplement pris acte du projet de recours à la procédure d'expropriation ; le procès-verbal de ladite séance précise que le conseil municipal serait amené à délibérer ultérieurement sur cette procédure, ce qu'il n'a pas fait à ce jour.

En ce qui concerne le point « Vestiaires pompiers », Mme GUTTIG Stéphanie s'est interrogée en séance sur l'ampleur des travaux – notamment sanitaires – liés au projet esquissé, ce qui va au-delà de la question du coût évoquée dans le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025. Elle entendait par là l'impact sur le bâtiment et sur son utilisation future, d'où l'importance selon elle d'examiner d'autres possibilités d'aménagement, le cas échéant. »

M. WOLF Vivien indique que c'est à peu de choses près ce qui a été écrit dans le compte-rendu.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point n° 2 **Désignation du secrétaire de séance**

M. LILLER Laurent est désigné secrétaire de séance.

Point n° 3 **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance.

Point n° 4 **Fermages de terrains communaux**

M. le Maire expose à l'assemblée : Les baux pour la location de terrains communaux arrivent à terme au 10 novembre 2025 (baux de fermage d'une durée de 9 ans). Il a été proposé à l'ensemble des locataires la signature de nouveaux baux permettant de prendre en compte les tarifs actuels car les baux en cours datent pour la majorité d'entre eux de 1998, et malgré l'application de l'actualisation chaque année, les tarifs sont bien inférieurs à ceux fixés dans le dernier arrêté préfectoral.

Nous avons eu l'accord verbal de tous les bénéficiaires pour la signature de nouveaux baux à compter du 11 novembre 2025. Le tarif appliqué sera de 103.84 €/ha.

M. WEISS Jean-Julien se retire, étant intéressé par un des baux concernés.

Mme WALTER Brigitte prend la présidence de la séance.

Un tableau est présenté faisant apparaître l'ensemble des terrains loués et des bénéficiaires des baux avec indication du nouveau montant de la location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer les nouveaux baux au tarif de 103.84 € / hectare, tarif qui sera actualisé chaque année en fonction de l'indice national des fermages arrêté par le Préfet du Haut-Rhin
- Autorise Mme WALTER Brigitte à signer le bail en faveur de M. WEISS Jean-Julien aux mêmes conditions.

M. le Maire réintègre la séance et reprend la présidence de l'assemblée.

2025-13

Point n° 5
Sécurité dans la traversée de la commune

Au point divers de la dernière réunion de Conseil Municipal, M. le Maire avait fait part au Conseil Municipal d'un certain nombre de propositions d'aménagements qu'il souhaite évolutifs et peu contraignants, assurant une sécurité améliorée tout en préservant la bonne circulation des véhicules.

Ces propositions ont été étudiées avec les adjoints en présence de Mme BOURNEZ Virginie, Adjointe aménagement au Service Routier Mulhouse de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), puis soumises lors de la réunion du comité consultatif travaux-bâtiments-voirie qui a eu lieu le 8 septembre.

A l'appui d'un plan de la commune, M. le Maire passe en revue les points à sécuriser :

- Entrée de la commune rue de Diefmatten : un radar pédagogique est déjà implanté à cet endroit. Des membres de la commission ont proposé un feu clignotant à l'approche du passage piéton, qui se déclencherait au passage des véhicules. Les avis étaient divergents sur le sujet, certains proposant même de supprimer ce passage piéton. Etant donné son emplacement à la sortie du cheminement piéton en provenance des écoles, M. le Maire tient à le conserver et propose de l'éclairer pour assurer une meilleure visibilité des piétons. Il est aussi proposé d'abaisser le petit massif communal devant la propriété au 1 rue de Diefmatten pour améliorer la visibilité.
- Au niveau de l'église, il est également proposé d'éclairer le passage piéton pour le sécuriser.
- Mise en place d'un radar pédagogique déplaçable dans cette zone. En effet, avec les radars pédagogiques, il y a un phénomène d'habitude qui s'installe et qui fait qu'on ne les remarque plus au bout d'un certain temps. La CEA a proposé cette alternative qui permettrait de conserver l'efficacité du dispositif.
- Croisement rue Principale, rue des Juifs et rue de Bretten :
 - Interdire le stationnement devant le n°19 rue Principale (parcelle 54) en matérialisant au sol une signalisation d'interdiction d'arrêt et de stationnement. M. LILLER Laurent s'interroge sur l'efficacité d'un simple marquage au sol et propose l'implantation de plots. M. le Maire indique que l'expérience des plots a été faite à d'autres endroits et cela n'est pas concluant, il faut remplacer souvent les plots, et de plus ce n'est pas esthétique. Il propose de commencer par le marquage et de voir par la suite si cela n'est pas suffisamment efficace.
 - Avancer le marquage du cédez-le-passage à la sortie de la rue des Juifs afin d'améliorer la visibilité (proposition de la CEA qui a d'autre part signalé qu'il faudrait en principe mettre des stops vu le manque de visibilité). La commission a proposé de le faire également pour la rue de Bretten, ainsi que de déplacer le passage piéton plus près de la sortie de la rue.
 - Agrandir l'îlot de stationnement situé devant les 1 et 3 rue de Bretten (parcelles 64 et 65) afin de permettre la pose d'un poste de transformation ENEDIS dans le cadre d'un projet en cours de modification des lignes électriques à haute tension. Ceci permettra de rétrécir l'accès vers la droite à la sortie de la rue, tout en préservant l'espace nécessaire pour le demi-tour des bus.
 - Créer un espace végétalisé devant le 15 rue Principale (parcelle 26) à la place des plots empêchant de stationner et réduire la hauteur des végétaux existants pour améliorer la visibilité.
- Problème de sécurité à la sortie de la rue du Moulin sur la rue de Soppe-le-Haut : il n'y a pas eu de solution proposée pour régler ce problème pour le moment.
- Ilot central à l'entrée de la commune rue de Soppe-le-Haut : cet îlot manque d'efficacité, aussi M. le Maire propose d'implanter des plots sur l'îlot et sur les côtés afin d'essayer d'améliorer le dispositif.
- La question a été posée en commission de limiter la vitesse à 70 km/h avant l'entrée de la commune au niveau de l'exploitation agricole au 12 rue de Soppe-le-Haut (problème des

vaches se retrouvant parfois sur la chaussée). Ceci n'est cependant pas de notre ressort car situé hors agglomération.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres propositions d'amélioration de la sécurité au sein du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les propositions d'aménagements présentées
- Autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à leur réalisation.

Point n° 6 **Divers**

- Autoconsommation collective partagée

M. le Maire rappelle le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque destinée à alimenter les bâtiments communaux. Notre interlocuteur privilégié d'ENEDIS, M. DEVAUX Pascal, nous a expliqué qu'il est également possible d'y associer également les particuliers qui souhaiteraient en bénéficier, et nous a apporté quelques éléments d'information sur le sujet.

M. le Maire précise qu'il va organiser une réunion avec Territoire d'Energie qui dispose d'un agent spécialisé sur cette thématique afin d'avancer dans la réflexion sur ce projet.

- Inondations : étude pour pose d'une conduite sur la parcelle 378 section 21

L'étude a été confiée au Bureau ELAN pour un montant de 4.775 € HT.

Pour rappel, il s'agit de récupérer les eaux de pluie provenant du haut de la rue de Bretten afin de les canaliser en direction de la retenue créée rue de Diefmatten et de soulager ainsi le centre du village.

A cet égard, M. le Maire précise que des travaux ont déjà été réalisés afin de canaliser les eaux provenant du chemin du Merckenbach en amont des habitations.

- VMC école élémentaire : étude

M. le Maire indique que la commune a reçu le rendu de l'étude concernant la VMC installée à l'école élémentaire. Les solutions préconisées s'élèvent à environ 43.000 € HT.

Pour rappel, il n'y a pas suffisamment de renouvellement d'air dans les locaux car la VMC en place n'est pas dimensionnée pour une école (300m3/h alors qu'il faudrait 1200m3/h) ; par ailleurs, la VMC facturée n'est pas celle mise en place et le matériel ne répond pas aux normes exigées pour une école.

M. le Maire propose une réunion de présentation des résultats, à laquelle sont conviés l'ensemble des membres du Conseil Municipal et du comité consultatif travaux-bâtiments-voirie, ainsi que la Directrice de l'école et des représentants des parents d'élèves. Cette réunion se tiendra en présence du Bureau d'études ayant réalisé le diagnostic le mercredi 24 septembre à 18h en mairie.

- Dégradations grillage aire de jeux :

Mme SARROCA Mylène demande si la vidéoprotection a pu permettre de connaître l'origine des dégradations du grillage et quand cela sera réparé.

La vidéoprotection n'était pas encore en place au moment des faits.

M. BITSCH Raymond indique qu'une partie du grillage a été réparé par les soins de l'agente technique mais que la partie restante est trop endommagée. Cela sera prochainement réalisé lorsque le matériel aura pu être acheté (regroupement des achats).

2025-14

- Orgue

M. DRAXEL Laurent demande si le rapport de l'expert au sujet des dégradations de l'orgue nous est parvenu.

D'après les informations de notre avocat, le rapport n'est toujours pas parvenu au Tribunal.

- Point travaux

M. BITSCH Raymond présente un point d'avancement de l'aménagement de l'appartement dans l'ancienne école bleue. Les gouttières ont été remplacées fin juillet. Les faux plafonds ont été réalisés par l'entreprise ABC Déco fin août.

Des travaux d'isolation et de pose de sols seront réalisés lors de la journée citoyenne s'il y a suffisamment de volontaires.

- Digue – remarques

M. le Maire tient à revenir sur les remarques émises par Mme GUTTIG Stéphanie au sujet du procès-verbal de la dernière séance.

Il souhaite souligner que les relations avec Mme GOEPFERT ne sont pas rompues et tient à retracer l'historique des différentes démarches entreprises en vue de l'acquisition du terrain :

1. Lors d'une entrevue en mairie, Mme GOEPFERT avait donné un accord oral.
2. Mme GOEPFERT a ensuite demandé des compléments d'information et un rendez-vous avec les représentants de la communauté de communes, obtenu par M. le Maire, a eu lieu.
3. Un 2^e rendez-vous avec ces mêmes représentants a eu lieu avec pour objectif d'obtenir la signature d'un accord mais cela n'a pas pu aboutir. La proposition faite à Mme GOEPFERT était de 5.000 € l'hectare de terrain auxquels s'ajoutait une indemnité de perte de culture de 5.000 € l'hectare (largement au-dessus des tarifs recommandés par la chambre d'agriculture).
4. Mme GOEPFERT a souhaité solliciter l'avis de la chambre d'agriculture à ce sujet.

En conclusion, la mairie n'a pas rompu les liens avec Mme GOEPFERT, contrairement à ce que Mme GUTTIG semble sous-entendre. Les relations ne sont pas simples étant donné le sujet mais le dialogue n'est pas rompu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la séance du 15 septembre 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 30 juin 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
4. Fermages de terrains communaux
5. Sécurité dans la traversée de la commune
6. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WEISS Jean-Julien	Maire		
WALTER Brigitte	1 ^{ère} Adjointe		
MAZAJCZYK Richard	2 ^{ème} Adjoint	Procuration à BITSCH Raymond	
BITSCH Raymond	3 ^{ème} Adjoint		
WALGENWITZ Éric	Conseiller municipal	Procuration à WEISS Jean-Julien	
WOLF Vivien	Conseiller municipal		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal	Procuration à DRAXEL Laurent	
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale	Excusée	
SARROCA Mylène	Conseillère municipale		
LILLER Laurent	Conseiller municipal		